

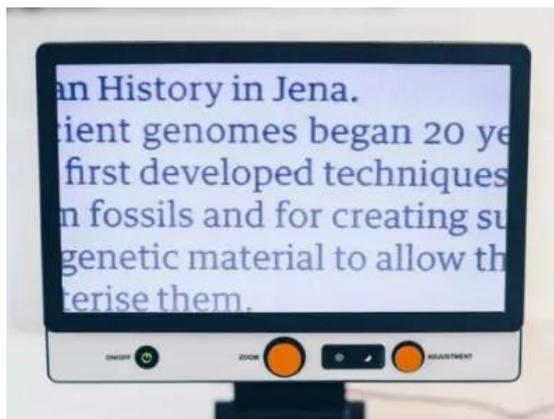


# Handicap dans l'entreprise

La CFE-CGC signe l'accord sur l'emploi et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

## Quelles avancées avons-nous obtenues ?

La création et l'animation d'un réseau de salariés « relais Handicap » volontaires pour diffuser les outils proposés grâce à cet accord. Ils seront un lien avec le Référent Handicap de son secteur pour accompagner leurs collègues, en complément des délégués syndicaux, managers et équipes du Service Handicap.



Un budget pour l'aménagement de postes de travail en entreprise ou à domicile dans le cadre du télétravail régulier.

L'étude des parcours professionnels des salariés en situation de handicap.

L'aménagement des formations.



Des mesures d'accompagnement dans la survenue des situations de handicap et des salariés ayant à leur charge un enfant, un conjoint ou un parent en situation de handicap.

Pour vivre, cet accord a besoin de vous N'hésitez pas à contacter vos délégués CFE-CGC !



Le mail : [dome.cfecgcaf@gmail.com](mailto:dome.cfecgcaf@gmail.com)

Le site : [CFE-CGC Air France](http://CFE-CGC Air France)

